



DEGRENNE
P A R I S

**OFFRE FERME DU GROUPE VORWERK ET ENTREE EN
NEGOCIATIONS EXCLUSIVES
EN VUE D'UN INVESTISSEMENT MINORITAIRE DE
15M€
ET D'UNE SORTIE DE LA COTE DE DEGRENNE**

Vire, le 17 décembre 2018

Degrenne (Euronext Paris : GUYD – ISIN FR0004035061), spécialiste des arts de la table, et le groupe allemand Vorwerk, spécialisé dans la fabrication et la vente d'équipements électroménagers de haute qualité, et principal client de Degrenne, annoncent ce jour être entrés en négociations exclusives dans le cadre d'un projet de rapprochement à l'issue duquel le groupe Vorwerk entend souscrire et acquérir, via une de ses filiales, une participation minoritaire de 30% du capital et des droits de vote de Degrenne. A cet égard, le Groupe Vorwerk a remis ce jour à Degrenne et Diversita une offre ferme dans les termes et conditions exposés ci-après.

Préalablement à la conclusion de l'accord d'exclusivité susvisé, Diversita, actionnaire majoritaire de Degrenne, s'est engagé à acquérir auprès de Comir et Soparcif, principaux actionnaires minoritaires de Degrenne, et ces derniers se sont engagés à céder à Diversita, l'intégralité de leurs participations dans Degrenne, soit une participation globale de près de 18% du capital au prix de 0,216 euro par action Degrenne, sans aucun complément de prix de quelque nature que ce soit. A l'issue de cette acquisition devant intervenir avant la fin de l'année 2018, Diversita détiendra environ 93,2% du capital de Degrenne.

Il est précisé que l'investissement de Vorwerk au capital de Degrenne serait notamment conditionné à la réalisation préalable de l'acquisition par Diversita des participations de Comir et Soparcif.

www.degrenne.fr

DEGRENNE PARIS
rue Guy Degrenne - CS 50056 - 14502 Vire Cedex
89 rue La Boétie - 75008 Paris
FRANCE

L'opération de rapprochement serait réalisée selon le schéma suivant :

- dans une première étape, le groupe Vorwerk souscrirait à une augmentation de capital en numéraire de Degrenne, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit de ce dernier, pour un montant d'environ 15 millions d'euros, à un prix de souscription par action de 0,23 euro (prime d'émission incluse), représentant une prime de 8,5% par rapport au cours de clôture du 14 décembre 2018. Un actionnaire détenant 1% du capital à ce jour verrait sa participation diluée à 0,54% post augmentation de capital réservée à Vorwerk. Après réalisation de cette augmentation de capital, un pacte d'actionnaires relatif à Degrenne (dont les principaux termes sont décrits ci-dessous) entrerait en vigueur entre Vorwerk et Diversita, qui agiront de concert vis-à-vis de Degrenne à compter de cette date (étant précisé que Diversita demeurera prédominante au sein du concert). A l'issue de cette augmentation de capital, Diversita et le groupe Vorwerk détiendraient, de concert, environ 96,4 % du capital et 96,3% des droits de vote de Degrenne (dont 49,9% en capital et 63,6% en droits de vote, détenu par Diversita, et 46,5% du capital et 32,7% en droits de vote, détenu par Vorwerk). La nomination d'un membre représentant Vorwerk au Conseil d'administration serait également proposée lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser l'augmentation de capital ;
- le pacte d'actionnaires à conclure entre Diversita et Vorwerk prévoirait notamment un droit de veto au bénéfice du représentant de Vorwerk au sein du conseil d'administration sur certaines décisions pouvant impacter son investissement, ainsi que plusieurs clauses restreignant le transfert de titres, en particulier : un engagement d'inaliénabilité jusqu'à fin 2023, des promesses de vente et d'achat réciproques à partir de 2024 conditionnées à l'atteinte de certains critères de performance, ainsi qu'un droit de sortie conjointe et un droit de préemption, applicables en l'absence d'exercice des promesses susvisées ;
- dans une seconde étape, qui interviendrait immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, Diversita et Vorwerk, agissant de concert, qui détiendront alors 96,4% du capital et 96,3% des droits de vote de Degrenne, lanceraient conjointement une offre publique de retrait (le cas échéant suivie d'un retrait obligatoire) sur l'ensemble des actions détenues par les actionnaires minoritaires, à un prix de 0,23 euro par action, soit une prime de 8,5% par rapport au cours de clôture du 14 décembre 2018, sous réserve de la délivrance par l'expert indépendant d'une attestation d'équité sur le prix offert, et de la délivrance par l'AMF d'une décision de conformité sur les termes de cette offre ; il est précisé qu'en l'absence de décision de conformité de l'AMF sur le retrait obligatoire, celui-ci ne sera pas demandé par les initiateurs ;

www.degrenne.fr

DEGRENNE PARIS

rue Guy Degrenne - CS 50056 - 14502 Vire Cedex

89 rue La Boétie - 75008 Paris

FRANCE



DEGRENNE

P A R I S

- dans une troisième étape, immédiatement après la radiation de la cote de Degrenne qui interviendrait en cas de retrait obligatoire, Diversita souscrirait à une augmentation de capital réservée de Degrenne à l'effet d'incorporer au capital sa créance de compte courant d'un montant d'environ 18,9 millions d'euros, à un prix de souscription par action de 0,198 euro (prime d'émission incluse). Cette augmentation de capital serait suivie d'une revente par Diversita à Vorwerk d'une partie des actions Degrenne acquises auprès de Comir et Soparcif, permettant à Vorwerk de détenir *in fine* 30% du capital et des droits de vote de Degrenne à l'issue de l'opération, Diversita restant majoritaire avec 70% du capital et des droits de vote.

Le Conseil d'administration de Degrenne a approuvé à l'unanimité le principe de l'opération, a procédé à la nomination du cabinet Bellot Mullenbach & Associés en tant qu'expert indépendant à l'effet de délivrer une attestation sur le caractère équitable du prix dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, et a soumis l'opération aux instances représentatives du personnel du groupe.

L'augmentation de capital réservée de 15 millions d'euros devrait permettre au Groupe d'accélérer son redressement et notamment de réaliser les premiers investissements relatifs au projet de ré-industrialisation du site de Vire. Sous réserve de la bonne réalisation de l'opération et des investissements, le Groupe anticipe un retour à l'équilibre du résultat opérationnel courant à horizon 2020.

Thomas Mulliez, Directeur Général de Degrenne déclare :

« L'entrée de Vorwerk au capital de Degrenne renforcerait le partenariat historique entre nos deux groupes, et apporterait à Degrenne les moyens financiers d'accélérer son redressement ».

Rainer Strecker, Directeur Associé de Vorwerk & CO. KG déclare :

« Cette prise de participation minoritaire, si elle se réalise, s'inscrirait parfaitement dans la stratégie de développement du groupe Vorwerk et devrait permettre d'accompagner le développement futur de Degrenne et de cette marque à forte notoriété ».

Prochaines étapes

La signature d'un accord définitif entre Vorwerk, Diversita et Degrenne reste soumise à l'avis des instances représentatives du personnel de Degrenne conformément au droit français et à l'absence d'évènement significatif défavorable pour Degrenne d'ici là.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée à Vorwerk serait conditionnée à la levée de certaines conditions suspensives, en particulier (i) à l'acquisition effective par Diversita de la participation de Comir et Soparcif dans la Société, (ii) à la délivrance par l'AMF de son visa sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital réservée à Vorwerk, (iii) à la délivrance par l'expert indépendant d'une attestation d'équité sur le prix offert

www.degrenne.fr

DEGRENNE PARIS

rue Guy Degrenne - CS 50056 - 14502 Vire Cedex

89 rue La Boétie - 75008 Paris

FRANCE



DEGRENNE

P A R I S

dans le cadre de l'offre publique subséquente, et (iv) à l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Degrenne de ladite augmentation de capital. La réalisation de l'offre publique susvisée serait par ailleurs soumise à la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire et, en particulier, sur les conditions financières de l'offre (en ce compris le retrait obligatoire).

Conformément aux dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le Conseil d'administration de Degrenne se réunira, au moment du dépôt du projet d'offre publique de retrait, afin de se prononcer sur l'intérêt de l'offre et sur les conséquences de celle-ci pour Degrenne, ses actionnaires et ses salariés.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée à Vorwerk pourrait avoir lieu fin février 2019 au plus tôt, et la finalisation de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire pourrait intervenir début avril 2019, sous réserve des conditions rappelées ci-dessus.

Degrenne et Vorwerk tiendront le marché informé de la réalisation des différentes étapes prévues au titre du projet de rapprochement ainsi que de toute évolution significative de l'opération, notamment de ses termes financiers.

Relations Investisseurs

Pour toute information, vous pouvez vous adresser à la Direction Financière
rue Guy Degrenne, 14502 Vire Cedex - France
e-mail : relationsinvestisseurs@degrenne.fr
web: http://www.degrenne.fr/groupe/relations_investisseurs

Avertissement

Ce communiqué de presse n'a pas pour objet ni ne constitue une offre de vente ni la sollicitation d'une offre pour l'acquisition, la souscription ou une invitation à acquérir ou souscrire à des titres de Degrenne, ni une sollicitation aux fins de l'obtention d'un vote en lien avec l'opération ou tout autre objet, et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres de Degrenne dans aucune juridiction en violation du droit applicable.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. Ne pas diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Il est vivement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance, si et lorsqu'ils seront disponibles, du prospectus relatif à l'augmentation de capital réservée à Vorwerk et de la documentation relative à l'offre publique (en ce compris le retrait obligatoire).

www.degrenne.fr

DEGRENNE PARIS

rue Guy Degrenne - CS 50056 - 14502 Vire Cedex
89 rue La Boétie - 75008 Paris
FRANCE